

VICTOIRE !

Les députés communistes ont mis au vote l'abrogation des retraites. Il faut que le gouvernement écoute la représentation nationale.

Le 5 juin, les députés communistes ont mis au vote une résolution pour l'abrogation de la réforme des retraites imposées par Borne et Macron en 2023.

Cette réforme rejetée massivement par la population, a été imposée sans vote, à coups de 49.3, bafouant ainsi la démocratie.

Une réforme injuste et antisociale

Cette réforme a reculé l'âge de départ à la retraite à 64 ans, allongé la durée de cotisation, et pénalisé particulièrement les femmes, les carrières longues et les travailleurs exerçant des métiers pénibles. Elle a été imposée malgré l'opposition de 78% des actifs.

Le gouvernement doit écouter le peuple

Le 5 juin, la majorité des députés a voté pour l'abrogation de cette réforme. Le gouvernement doit respecter la volonté populaire et parlementaire en abrogeant définitivement cette réforme injuste ou en la soumettant à un référendum. La fracture démocratique est trop profonde pour ignorer la voix du peuple.

Une autre réforme est possible

Le Parti Communiste Français propose une réforme des retraites digne du XXI^e siècle :

- ⇒ **retraite à 60 ans à taux plein, avec une pension équivalente à 75% du revenu net d'activité,**
- ⇒ **financement par une surcotisation des entreprises qui réduisent l'emploi et par la mise à contribution des revenus financiers des entreprises et des banques, aujourd'hui exonérés de cotisations, ce qui rapporterait plus de 500 milliards d'euros.**
- ⇒ **prise en compte des périodes de précarité, de chômage, d'étude et d'implication familiale dans le calcul des droits à la retraite. ■**

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2511 – Jeudi 12 juin 2025



**5 ET 6 JUILLET
TARNOS
PARC DE LA NATURE**

FÊTE DES PINS 2025



**ANIMATIONS
SPECTACLES**



**VIDE
GRENIER**



DÉBATS

**BUVETTE ET
RESTAURATION**



Déclaration finale de la Conférence "Liberté pour la Palestine"

À un moment décisif de l'histoire du combat du peuple palestinien pour son autodétermination, la Conférence "Liberté pour la Palestine" s'est tenue à Paris, sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentante unique et légitime du peuple palestinien, et du Parti

communiste français (PCF), avec la participation active de la gauche française, des forces progressistes internationales, des sociétés civiles du Monde, d'organisations syndicales, d'universitaires, de juristes, de parlementaires et de partis politiques européens, arabes et internationaux.

Cette conférence s'est réunie avec pour objectif la constitution d'une "Coalition internationale pour la défense des droits du peuple palestinien et la protection du droit au retour", d'une alliance palestinienne, arabe et internationale, enracinée dans l'histoire du combat des peuples pour le progrès.

Notre exigence est l'application du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'une paix juste et durable pour tous les peuples et l'application des principes de la Charte des Nations Unies. Nous dénonçons toute entreprise de colonisation et d'asservissement des peuples.

Le gouvernement israélien de Benjamin Netanyahu, sa politique suprématiste, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'il commet, les soutiens internationaux dont il bénéficie sont un danger existentiel pour le peuple palestinien et la paix dans la région. Son entreprise criminelle et raciste doit être arrêtée immédiatement par une pression et des sanctions effectives de la part de la communauté internationale, de l'Union européenne et des gouvernements.

En conséquence :

1. Nous exhortons toutes les consciences humaines à se dresser pour mettre fin à l'entreprise génocidaire engagée par le gouvernement israélien à Gaza. Un cessez-le-feu doit y intervenir immédiatement et définitivement, le blocus meurtrier organisé contre le territoire doit être levé pour faciliter l'aide humanitaire et l'assistance sanitaire aux populations, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui y sont commis doivent sans délai cesser, leurs auteurs doivent répondre de leurs actes devant la justice internationale.

2. Nous affirmons que la question palestinienne représente un enjeu de libération nationale et



d'émancipation humaine. Elle ne peut être résolue que par la justice et le droit, par la fin de la colonisation, de l'occupation et de l'apartheid dans les territoires occupés, par l'arrêt des discriminations systématiques dont souffre le peuple palestinien. Seule une solution politique reposant sur

l'application du droit international permettra la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien. La libération nationale du peuple palestinien s'inscrit dans le long combat des peuples arabes et des peuples du Monde pour l'indépendance et contre le colonialisme, le racisme et l'antisémitisme.

3. Nous exigeons la reconnaissance immédiate, par la France et par l'Union européenne, de l'État de Palestine, afin de permettre que la solution à deux États se concrétise enfin.

4. Nous entendons agir afin que le droit international soit respecté et appliqué. Nous réaffirmons ainsi les droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels le droit à l'autodétermination, au retour des réfugiés conformément à la résolution 194 des Nations Unies, à la fin de l'occupation et de la colonisation et à l'établissement d'un État indépendant démocratique et laïc avec Jérusalem pour capitale, conformément au droit international, notamment aux résolutions 181 (sur le partage), 242, 338, 1397, 2334, et autres.

5. Nous demandons le respect et l'application du droit au retour, droit individuel et collectif, inaliénable, qui réponde à l'attente du peuple palestinien à la réparation des décennies d'injustices et de spoliations subies par lui.

6. Nous exigeons que des sanctions soient appliquées à l'État d'Israël tant qu'il ne respecte pas le droit international. La suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'État d'Israël et l'application des ordonnances de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale y participent. Les otages israéliens et les prisonniers politiques palestiniens doivent être libérés.

7. Nous appelons à la constitution d'une alliance internationale autour des exigences de reconnaissance et d'application des droits nationaux du peuple palestinien, d'application du

droit international, de reconnaissance de l'État de Palestine et de paix juste et durable au Proche-Orient. En élargissant la coalition aux forces syndicales, organisations de la société civile, structures académiques, juridiques ou médiatiques, élus à travers le Monde, nous voulons en faire un outil efficace d'influence politique.

8. Nous saluons le rôle de premier plan joué par le Royaume d'Arabie saoudite et la République française pour la réunion, le 19 juin prochain à New York et sous l'égide des Nations Unies, de la conférence internationale pour la protection de la solution à deux États. Nous soutenons résolument cette importante initiative qui peut ouvrir un chemin de justice et de paix grâce à la réaffirmation des principes du droit international et à la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Nous saluons également le rôle courageux de l'Égypte et de la Jordanie, qui ont rejeté le "plan de paix" unilatéral de l'administration Trump, une manœuvre visant à enterrer les droits nationaux du peuple palestinien et à légitimer l'annexion des territoires occupés.

9. Nous considérons que la convergence entre la conférence "Liberté pour la Palestine" et celle pour la "Protection de la solution à deux États" représente une occasion historique de construire aujourd'hui un nouvel équilibre dans les relations internationales, de mettre fin à l'occupation et au blocus, de rétablir la justice et d'ouvrir une perspective réelle de sécurité collective et de progrès partagé au peuple palestinien et à tous les peuples du Proche et du Moyen-Orient.

10. Nous adressons enfin un salut respectueux au peuple palestinien pour le courage et la dignité dont il fait preuve à Jérusalem, à Gaza, en Cisjordanie, dans les territoires de 1948, dans la diaspora et les camps de réfugiés. Nous saluons également les hommes et les femmes qui agissent avec détermination en faveur de la liberté, de la démocratie et du droit dans le monde, y compris en Israël. Nous rendons hommage aux membres des organisations humanitaires, personnels de l'ONU, journalistes tués par la volonté délibérée du gouvernement israélien. Nous appelons aux plus larges rassemblements des défenseurs d'une paix dans la justice et les appelons à renforcer partout la mobilisation des citoyens et des opinions en faveur de la paix dans la justice. Nous affirmons, en ce sens, que l'unité du peuple palestinien et la construction d'alliances internationales sont les clés de la conquête de la liberté. ■

DEMEMBREMENTS MEDIATIQUES

Par le petit bout/ Par le petit bout/ Par le petit bout de la lorgnette/ On y voit bien mieux, que le monde est fou/ On y voit bien mieux que par le gros bout. Paroles de la chanson «Par Le Petit Bout De La Lorgnette» par Jacques Martin (1933-2007, acteur, chanteur, chansonnier, auteur-compositeur, animateur de radio et de télévision) animateur de l'émission «Le petit rapporteur». Depuis le 4 novembre 2024, les chaînes régionales de France 3 ont perdu leur nom et leur identité, effaçant 50 ans d'histoire et de lien avec les régions. L'avenir des chaînes locales de France 3, aujourd'hui en danger face à des décisions qui manquent de transparence. Les organisations syndicales représentatives de France Télévisions, CFDT, CGT, FO, SNJ et Sud, ont lancé une pétition suite à de nombreuses demandes des téléspectateurs de France 3. Le 4 novembre 2024, France 3 a disparu des programmes régionaux. Avec ce logo, 50 ans d'histoire et une identité forte ont été effacés. Après la disparition du Soir 3 en 2019, après la disparition du Journal télévisé national en 2023, les 12/13 et 19/20, voilà donc la disparition de l'antenne régionale. Vous vous souvenez ? Elles s'appelaient France 3 Alpes, Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Côte d'Azur, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes, ou Rhône-Alpes... Elles ont perdu nom et identité par le rattachement à France Télévisions. Ainsi débaptisée, l'antenne régionale est dépossédée aussi de son symbole très fort. S'appeler «France», c'est bien la servir. Désormais, il faudrait dire «Ici Alpes» ou «Ici Nouvelle Aquitaine»! Ce n'est qu'une étape de plus dans le démembrement de «la 3», chaîne qui, depuis plus de 50 ans, accompagne les Français dans leur quotidien en montrant ce qui se passe au plus près de leur territoire. Il y a eu des disparitions de rendez-vous d'information et désormais d'un nom. Ont disparu aussi les horaires fixes de l'info à midi et 19h. Maintenant c'est tous azimuts, au gré des trous à boucher sur l'antenne (le jt midi à 12h25 en semaine et le dimanche est à 12h37 !). Il y a eu, aussi et surtout, disparition de personnel : -15% en 10 ans. Ce sont, avec eux, les petits clubs de sport qui ne voient plus jamais d'équipes de reportage. Les petites salles de spectacles invisibilisées. Les histoires de village, de campagne, de quartiers, qui ne sont plus racontées. Au profit d'une information condensée et de moins en moins proche des personnes qui vivent leurs engagements ou leurs passions au quotidien et qui méritent d'être connues. Le nom des antennes régionales de France 3 n'est pas anodin. Pas plus que celui de notre antenne radio départementale «Radio Landes», devenue «France Bleu Gascogne», désormais «Ici Gascogne» qui perd avec des emplois, un peu plus de son identité locale à chaque restructuration capitaliste. Le temps des radios libres gagnées avec la gauche au pouvoir est bien loin. Le droit à l'information publique, libre et indépendante est une conquête démocratique contre les oligarchies capitalistes. Ques un combat démocratique (c'est un combat démocratique). ■

Roger La Mougne

**MOBILISATION POUR
LA PALESTINE
SAMEDI 14 JUIN à 11 H.
Rassemblement
Place Saint-Roch
à Mont-de-Marsan
puis défilé dans les rues montoises**

Ambroise Croizat : un humanisme en héritage

« Ambroise Croizat, justice sociale et humanisme en héritage »*, tel est le titre de cet ouvrage écrit par le journaliste Emmanuel Defouloy, consacré au ministre communiste du Travail qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, fut le ferment de la mise en œuvre de la « Sécu » créée en quelques mois par la loi entre 1945 et 1946.

Cette importante biographie du « ministre des Travailleurs » paraît à point nommé à l'occasion du 80e anniversaire de la « Sécu ». Un ouvrage auquel a contribué Pierre Caillaud-Croizat, le petit fils du ministre, pour nous permettre de partager cet « héritage qui nous est commun » et mettre en valeur ces conquêtes sociales qui subsistent aujourd'hui en dépit des politiques néo libérales qui n'ont eu de cesse de les saper, notamment avec les réformes des retraites initiées par Emmanuel Macron, malgré une forte contestation unitaire.

La création de la Sécurité sociale, montre le livre, n'a été possible dans l'immédiate après-guerre que grâce à « un immense travail collectif et des décennies de conquêtes sociales ». Et surtout par la volonté du « ministre-syndicaliste » qu'est le savoyard Ambroise Croizat (1901-1951) d'imprimer sa marque. « Croizat va mettre tout son poids de ministre communiste. Et plus encore de dirigeant cégétiste. Toute son âme de syndicaliste. Tout son passé d'ouvrier », souligne l'auteur, rappelant le poids décisif dans cette bataille de la CGT qui comptait alors 5 millions de syndiqués et l'apport d'un haut fonctionnaire « visionnaire », Pierre Laroque.

L'Humanité du 3 mai 1946 salue ainsi le travail du ministre : « l'application de la loi Croizat placera la France au premier rang dans le domaine de la sécurité sociale » !

Rien pourtant ne prédestinait Croizat à devenir l'un des cinq ministres communistes au sein du gouvernement du général de Gaulle au lendemain de la Seconde Guerre et à accomplir une telle œuvre. En effet, le jeune Ambroise était ouvrier métallo après avoir quitté l'école à 13 ans. Très vite il se syndique à la CGT des Métaux et adhère au PCF après le congrès de Tours (1920). En 1928, il est secrétaire fédéral des Métaux de la CGTU. Parallèlement à son activité syndicale, il est élu député PCF du 14e arrondissement de Paris. Mais après la signature du « Pacte de non-agression » entre l'Allemagne nazie et l'URSS, le gouvernement d'Édouard Daladier trouve l'occasion d'« engager une répression anti-communiste liberticide » contre le PCF et ses élus, comme l'écrit Croizat. Il sera arrêté le 9 octobre 1939 et croupira 3 ans et quatre mois en prison.

À la Libération, comme ministre communiste du Travail, il se consacre à « débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain (...) et les mettre légalement et pratiquement à l'abri des risques maladie, invalidité, vieillesse, etc. ».



À 50 ans, le 11 février 1951, épuisé par la maladie, il décède. Lors de ses obsèques « tout un peuple a conduit au tombeau Ambroise Croizat », titre l'Humanité du 19 février.

Et pourtant, pendant plusieurs décennies, le nom de Croizat sera ignoré voire oublié. Mais comme le relève l'auteur, aujourd'hui le nom du « Ministre des Travailleurs » revient en force à l'occasion des puissantes manifestations contre la réforme des retraites appelant de leurs vœux au retour de Croizat. Hommage de Pierre Caillaud-Croizat à son grand-père dans un discours le 7 octobre 2022 à Châteaubriant : pour lui, la Sécu restera comme un des « pôles de résistance » à la tutelle écrasante du capitalisme mondial.■

* *Ambroise Croizat, justice sociale et humanisme en héritage, la Sécu a 80 ans, par Emmanuel Defouloy. Éditions Geai Bleu. 12 euros.*

Contre le génocide en cours, la classe travailleuse se mobilise



Après avoir bloqué l'expédition de pièces pour fusils mitrailleurs vers Israël, les dockers du port de Marseille-Fos ont découvert qu'une nouvelle cargaison, contenant des tubes à canon, allait être expédiée vers le port d'Haïfa. Ils ont bloqué ces conteneurs et menacent d'une mobilisation. Les dockers du port de Gênes en Italie rejoignent le mouvement des dockers de Marseille Fos et refusent aussi d'embarquer du matériel militaire à destination d'Israël. Solidarité !■